

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **133 (2007)**

Heft 12: **Défricher la ville**

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL INDIVIDUEL SIA

Plusieurs milliers de bureaux d'étude affiliés à la sia occupent d'importants effectifs salariés. D'où la nécessité d'un contrat d'engagement standard, qui règle clairement et succinctement tous les rapports nécessaires entre employeurs et employés. Revu et toiletté, le contrat de travail individuel de la sia répond à ce besoin. Il peut désormais être commandé auprès de la sia (auslieferung@sia.ch), assorti du commentaire explicatif qui a également été remanié. Les bureaux membres abonnés à SIA-Service peuvent aussi télécharger ces documents sur le site Internet SIA-Service. Quant aux deux partenaires informatiques de la sia, *dg-informatik* et *WIBEAG*, ils incluront sans doute le nouveau formulaire contractuel dans leurs prochaines mises à jour logicielles.

Initialement publié en 1981, le contrat de travail SIA 1031 et les explications y relatives avaient déjà fait l'objet d'une première adaptation à de nouvelles exigences légales. Le remaniement 2007 intègre de nouveaux développements législatifs, dont l'assurance maternité notamment.

Par ailleurs, le formulaire de contrat a été expurgé du chapitre « Recommandations de la SIA », qui figure désormais dans le commentaire, tandis que contrat et commentaire ont tous deux été débarrassés de clauses devenues inutiles.

Jürg Gasche, SIA - Droit

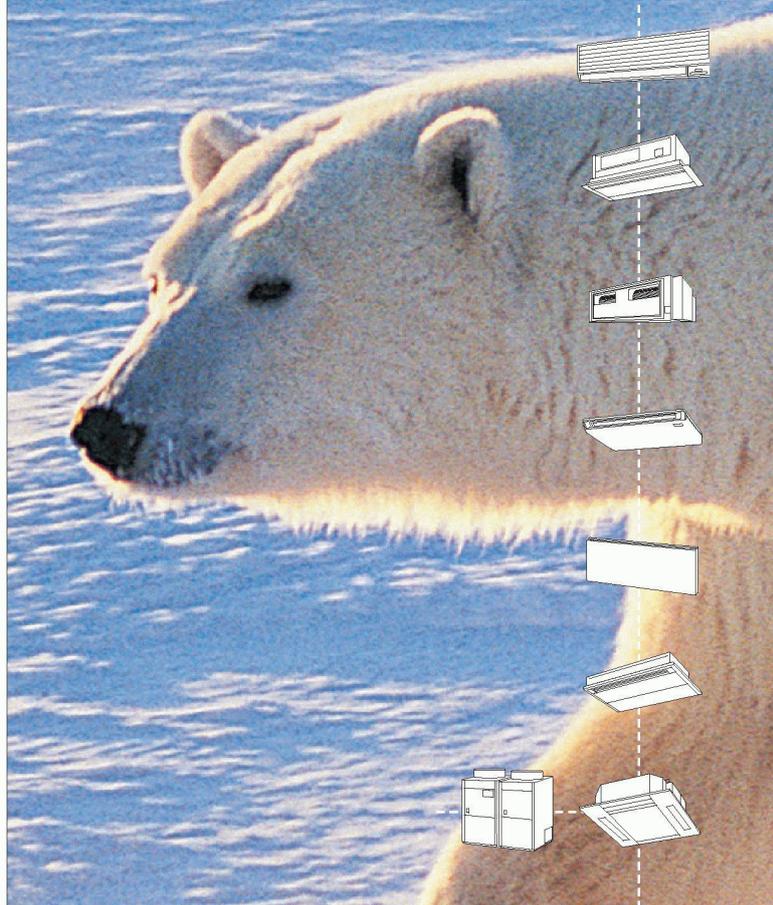
Formulaire contractuel SIA 1031

Le formulaire contractuel SIA 1031 n'est pas un contrat de travail collectif à validité générale, mais un modèle de contrat, soit un « chablon contractuel » pré imprimé, destiné à rationaliser et faciliter la conclusion d'un engagement.

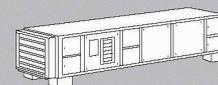


Systeme de climatisation
révolutionnaire VRV III

Toujours trois longueurs d'avance



**1. encore plus
de possibilités d'utilisation,**
grâce à l'intégration du contrôle
d'un monobloc de ventilation



**2. encore plus
de fiabilité**
grâce à un remplissage
automatique du système

**3. encore plus
de sécurité,**
grâce à un système intégré
de détection des fuites

THERMOCLIMA SA

Votre expert en climatisation!

Téléphone: 071 313 99 22
info@tca.ch www.tca.ch

Commune d'Yverdon-les-Bains
Etat de Vaud

Mandats d'étude parallèles à deux degrés en
procédure sélective

Conception directrice pour la valorisation du secteur de la gare au lac à Yverdon-les-Bains

Requalification de la portion de territoire entre la
gare et le lac et valorisation de l'axe de liaison
ville/lac le long du Canal oriental

RÉSULTATS

Sous la présidence de Carl Fingerhuth, urbaniste à
Zurich, le collège d'experts a décidé à l'unanimité des
résultats suivants:

**Rang 1 Bauart Architectes-Urbanistes SA Neuchâtel,
Raderschall Landschaftsarchitekten AG, Transitec Ingé-
nieurs-Conseils SA, Vogt & Partner
Lichtgestaltende Ingenieure, P+ Petermann & Philippin
Equipe sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 36 000.- HT
Equipe recommandée pour la poursuite des études**

**Rang 2 Feddersen & Klostermann Zurich,
IBV W. Hüsler AG, atelier Wehrlin
Equipe sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 36 000.- HT**

**Rang 3 tribu'architecture sarl Lausanne,
Contrepoint projet urbain, Husler architectes-paysagistes
sarl, Transportplan Sion SA, Benoît Bigler
Equipe non sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 21 000.- HT**

**Rang 3 pool Architekten Zurich, Parish L.A,
Zwicker + Schmid Bauingenieure, Staubli Kurath
& Partner AG, held für planung und nachhaltigkeit, Angelus
Eisinger historien de l'urbanisme contemporain et écono-
miste, Robert Ireland artiste indépendant, Fritz und
Braach Adaptive Architektur
Equipe non sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 21 000.- HT**

**Exposition publique du 7 au 20 juillet 2007 selon l'horaire
suivant: de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h
et de 14 h à 16 h le samedi**

NORMES EUROPÉENNES POUR LES SERVICES

Fin 2006, l'UE et l'AELE ont transmis au Comité européen de normalisation (CEN) le mandat (M/371) d'étudier les modalités d'une normalisation renforcée dans le domaine des prestations de service. Onze volets sectoriels (voir encadré) ont donc été définis afin d'examiner - par le biais d'études de faisabilité - comment et dans quelle mesure la normalisation pourrait garantir la libre circulation des services au sein du grand marché européen. Le premier volet traitera des principes généraux d'une telle normalisation des services, tandis que les dix autres évalueront plus en détail les possibilités s'appliquant à différents domaines.

A priori, ce nouveau mandat ne devrait que marginalement concerner la **sia** (volet 2 et volets 9 à 11). Le projet n'en indique pas moins que l'UE est fermement décidée à s'appuyer toujours davantage sur des normes pour couvrir l'ensemble des domaines touchant au bien-être des citoyens. Autrement dit, les décisions de la **sia** concernant les normes qu'il s'agit clairement de soutenir par rapport à celles dont il suffit de prendre connaissance demeureront nécessaires. Si la **sia** est consciente que l'élimination des obstacles techniques au commerce impliquerait une adoption quasi automatique de toutes les nouvelles normes européennes, il reste que le foisonnement démesuré de nouveaux textes oblige en quelque sorte la **sia** à endosser un rôle d'éclaireur et de chef de file. Avec le soutien des très nombreux volontaires œuvrant au sein des commissions des normes, le service des normes et règlements de la **sia** entend relever le défi et poursuivre dans cette voie.

Dr Markus Gehri,
Responsable Normes et règlements SIA

64 postes sur : www.vd.ch Bourse de l'emploi



Mission: conduire la planification de projets d'infrastructures de transport et d'aménagement urbains selon la compétence du service. Conseiller les entreprises, les régions et les communes dans le domaine de la planification des projets d'infrastructures et d'aménagement d'espaces publics.

Ingénieur-e en transports 100%, réf. 6315

Profil: Diplôme d'ingénieur EPF/ETS, inscription au REG A ou B ou équivalent. Bonne connaissance des modes de transport individuel et collectif (transports publics), du transfert modal, ainsi que de l'aménagement des espaces publics en relation avec les déplacements. Bonne aptitude à rédiger des préavis et à conduire des séances de coordination.

Contact: M. Federico Molina, 021 316 70 47

Dossiers: SG DINF, Mme I. Tüscher, Riponne 10 - 1014 Lausanne